



## Rénovation de l'ancien Monoprix de la rue Larbi Ben M'Hidi



Reportage réalisé par Nahla Rif  
crédit photographie : Blanky - Promy

**E**n dépit de l'inexistence d'un régime juridique régissant l'urbanisme commercial en Algérie, l'implantation d'équipements commerciaux en milieu urbain à travers la rénovation, entre autres, aura sans conteste permis la requalification de certains quartiers du centre ville algérois.

A ce chapitre, le Groupe Blanky est le premier à s'être lancé ce défi à travers la récente inauguration du magasin Promy Plus, sis à la Rue Larbi Ben M'Hidi (ex- Rue d'Islly), dans la commune d'Alger Centre.

Spécialisé dans l'agroalimentaire, l'équipement commercial en question fait partie d'une série d'unités implantées dans la capitale algéroise et dans la wilaya de Tizi Ouzou. on en compte une seule pour l'heure.

La rénovation opérée au niveau du magasin de Larbi Ben M'Hidi au regard, tel que précité, de l'inexistence de règles, de lois et de spécialité en tant que telle de l'architecture commerciale en Algérie rompt avec l'ère du tatonnement jusque-là prévalant en la matière puisque pour ce projet, devant concerner d'autres magasins à El Biar, etc, il a été fait appel à un bureau français spécialisé dans l'architecture commerciale.

Il sera ainsi conféré aux magasins Promy une charte graphique définissant : l'enseigne au sens de Marque déposée ; les

principes d'aménagement intérieurs et de façades ; les parcours ; les matériaux pour le revêtement du sol, des murs, les plafonds et les luminaires ; une signalétique intérieure et extérieure ; l'agencement intérieur ; le mobilier ; etc.

Cette charte permet l'identification et la personnalisation du magasin à travers le territoire national.

Composé de trois niveaux dont un sous-sol, un RDC et un étage, l'ancien Monoprix datant de la période coloniale, constitue le niveau urbain d'une bâtisse connaissant un état de vétusté avancé, notamment de sa structure porteuse, et la dénaturation de la façade initiale.

### La structure du bâtiment :

Au sous-sol, les murs porteurs à voûtes supportent l'ensemble. Au RDC, des points porteurs en colonnes et profilés métalliques libèrent l'espace pour mieux le prêter à l'activité commerciale (affectation originelle). A l'étage et autres niveaux : le mur porteur est repris réalisant ainsi une véritable prouesse technique.

### Les travaux effectués :

Une réfection des planchers du RDC, le décapage et le dallage à 100% ont été effectués. Il a été procédé aussi au confortement de l'ensemble des poutrelles par des éléments horizontaux et verticaux (IPN HEA).

La rénovation a également porté sur la reprise des descentes des eaux pluviales et eaux usées (EP, EU et EV) de même que les infiltrations importantes et multiples au niveau du sous-sol ont été "résorbées" par des systèmes de drainage et l'usage de ciment hydrofuge sur les parois. En outre, le système d'assainissement général du bâtiment a été totalement refait.

Pour ce qui est des structures annexes, il a été recouru à la suppression de l'escalier mécanique permettant d'accéder à l'étage, substitué par le monte-charge.

### Les travaux d'aménagement :

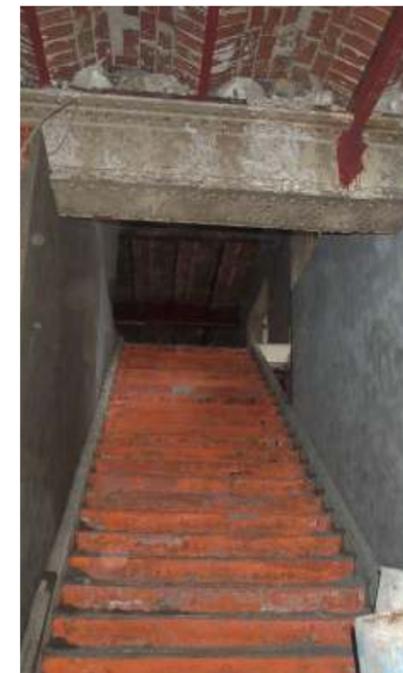
Ils se sont faits conformément aux normes internationales en vigueur avec le

recours aux nouvelles technologies (climatisation, chambres froides, mobilier frigorifique,...). La rénovation de cette ancienne bâtisse située en plein centre-ville a nécessité des investissements technique et financier d'autant plus importants que les contraintes qu'imposent un équipement commercial comme le voisinage, le vis à vis etc. sont multiples. Pour répondre à de telles exigences, il a fallu recourir à des solutions techniques incontournables comme l'installation d'un nouveau poste de transformation électrique, la réduction des bruits des unités extérieures de climatisation et des groupes de froid ; pour ce qui est des nuisances sonores, d'un monte-charge et d'un groupe électrogène.

### L'aménagement extérieur, la façade,... :

Dans ce chapitre, il est important de rappeler l'impact de l'opération de rénovation en question sur la requalification urbaine de la rue Larbi Ben M'Hidi à travers les points évoqués dans la première partie (charte graphique,...) du fait notamment de l'occupation de l'équipement de l'ensemble du RDC de l'ilot.

S'étendant sur près de quarante mètres de largeur, la façade était initialement (en 1997) recouverte par un mur en maçonnerie de 10 cm d'épaisseur revêtu de marbre. Le parti adopté est la suppression du mur et la restauration pure et simple de la façade similaire, autant que faire se peut, à la façade originelle. Il a été, à cet effet, fait appel à des spécialistes de l'Ecole Supérieure des Beaux Arts d'Alger lesquels se sont chargés de la reconstitution et donc de la remise en l'état des frises et des médaillons dont la dégradation était très importante.



### L'aménagement intérieur :

Toujours conformément à la charte graphique et au principe du libre service (présentation des produits périssables et non périssables respectivement sur des rayonnages et des rayons spécialisés), mais aussi à l'esprit des grands magasins proposant un assortiment de produits de très large consommation, voire d'usage courant allant de l'alimentation au linge de maison, l'électroménager, etc. Il a été procédé à une hiérarchisation matérielle et spatiale. Cette dernière répond, par ailleurs, également au souci de s'inscrire dans une



typologie de commerce par rapport à la taille, mais aussi au standing se situant entre